

**ÊTES-VOUS
BIEN INSCRIT
SUR LES LISTES
ÉLECTORALES ?**



**ÉLECTIONS MUNICIPALES
15 ET 22 MARS 2020**

POUR LE SAVOIR :

- 1/** Rendez-vous sur www.demarches.interieur.gouv.fr, rubrique « **Élections** » sur le service en ligne « **Interroger sa situation électorale** »
- 2/** Renseignez la commune où vous pensez être inscrit ainsi que vos informations personnelles (nom de naissance, tous vos prénoms tels qu'ils figurent dans votre acte de naissance, date de naissance)

Vous obtiendrez ainsi la confirmation de votre inscription dans cette commune. Si ce n'est pas le cas, et que vous découvrez que vous n'êtes pas inscrit sur les listes électorales, vous pouvez :
 - **contacter votre mairie**
 - **vous inscrire jusqu'au 7 février 2020 sur www.demarches.interieur.gouv.fr, rubrique « élections »**
- 3/**
- 4/** Vous pouvez aussi vous rendre en mairie pour vérifier si vous êtes inscrit sur la liste électorale ou vous inscrire si nécessaire